CDU-231209

Tiré à part du procès-verbal de la réunion
du Comité de finance
CFI-231107

R : 04-CFI-231107

« Que le Comité de finance recommande au Conseil de l'Université l'adoption des principes directeurs du budget de l'année financière 2024-2025. »

Vote : unanime

Proposition au Conseil de L'Université

« Que le Conseil de l'Université adopte les principes directeur du budget de l'année financière 2024-2025. »

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

BUDGET 2024-2025
PRINCIPES DIRECTEURS

La direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus pour l'année financière 2024-2025, veut assurer la pérennité financière de l'Université en visant un équilibre budgétaire de ses opérations régulières. Le budget doit aussi respecter, entre autres, les principes suivants :

1. Prioriser les investissements pour la réalisation de projets phares du plan opérationnel institutionnel de la Stratégie Cap sur l'avenir 2023-2028;

2. Prévoir des investissements pour la réalisation des actions prioritaires 2024-2025 du plan opérationnel institutionnel de la Stratégie Cap sur l'avenir 2023-2028;

3. Prioriser les investissements qui ont pour objectif de développer la créativité et l'engagement (signature UMoncton) chez les personnes étudiantes ou qui visent une augmentation de la recherche-développement-création-innovation;

4. Prévoir des investissements pour appuyer le Plan d'action climatique;